Que le gouvernement prenne immédiatement l'initiative d'abolir la loi fédérale sur les petits prêts.

M. l'Orateur: Même en faisant preuve de la plus grande bienveillance envers le point de vue du député, je ne vois pas ce qui revêt dans celui-ci le caractère d'urgence pour le moins nécessaire conformément à l'article 43 du Règlement.

## LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, étant donné que le déraillement à Mississauga, en Ontario, d'un train transportant du gaz propane, du chlore et d'autres substances dangereuses a créé une situation d'urgence, qu'il a forcé plus de 200,000 personnes à évacuer leurs demeures, et qu'il continue de mettre en péril la santé et la sécurité de centaines de milliers de citoyens de la région de Toronto, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre demande au gouvernement d'enquêter immédiatement sur les causes et les conséquences de ce déraillement, et de présenter immédiatement une mesure législative régissant le transport des marchandises dangereuses qui prévoirait l'étiquetage complet et entier des substances dangereuses, un programme de mesures spéciales de sécurité et de protection, ainsi que la protection de la population contre le transport de ces substances.

M. l'Orateur: Si la présente motion ressemble beaucoup à une motion précédente, l'une et l'autre ne sont pas nécessairement identiques. Il appartient à la Chambre de décider si elle accepte de recevoir la nouvelle motion et de la mettre en délibération. En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait qu'elle y consente à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

## **QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

## LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—LES MESURES DE PRÉCAUTION

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Étant donné le déraillement désastreux survenu à Mississauga au cours de la dernière fin de semaine, le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures de précaution supplémentaires avaient été prises du fait que le convoi transportait des produits combustibles et des gaz toxiques?

## Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Pour répondre au député, monsieur l'Orateur, je dirai que lui-même et d'autres députés savent sans doute que la Commission canadienne des transports a annoncé la tenue d'une enquête publique officielle sur tous les aspects de ce malheureux accident. Ce n'est qu'à l'issue de cette enquête que nous serons en mesure d'établir s'il y a eu infraction aux directives et aux règlements dans ce regrettable incident.

• (1415)

M. Lumley: Ce qui me préoccupe, c'est ce qui s'est passé non pas après mais avant l'incident. Le ministre voudrait-il nous dire quelles précautions supplémentaires ses conseillers lui ont dit de prendre pour prévenir les accidents lors du transport de produits dangereux?

M. Mazankowski: Comme le député le sait sans doute, la sécurité du transport ferroviaire relève de la Commission canadienne des transports. Dès que la CCT eût annoncé qu'elle ferait enquête sur cet accident, j'ai demandé que cette enquête porte particulièrement sur l'évaluation des normes de sécurité et d'entretien et sur l'efficacité du système d'inspection. On a dit devant le comité que le nombre d'inspecteurs était insuffisant. C'est ce qu'on a allégué devant le comité et qu'a confirmé le président de la CCT.

Par ailleurs, nous avons l'intention de présenter un projet de loi sur le transport des marchandises dangereuses. C'est d'ailleurs ce qu'annonçait le président du Conseil privé, le 11 octobre dernier, je crois. Il ne reste qu'à mettre la dernière main au projet de loi, qui pourrait être présenté d'ici une semaine ou dix jours.

M. Lumley: Comme le gouvernement n'a pas jusqu'ici jugé opportun de présenter le projet de loi concernant le transport des marchandises dangereuses...

Une voix: A qui la faute?

M. Lumley: ... le ministre peut-il nous dire quelles objections il avait et a encore à l'égard du projet de loi antérieur qu'avait présenté le gouvernement précédent?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le député prétend que nous n'avons pas donné suite à ce projet de loi. Le gouvernement antérieur a présenté la mesure législative, mais n'a pas eu la détermination de la mettre en délibération, sauf tard un vendredi après-midi, à titre de mesure de remplissage. Nous avons étudié le bill et avons abondamment consulté les gouvernements provinciaux et l'industrie parce que certains points étaient loin de rallier tous les intéressés.

Je suis maintenant en mesure d'annoncer à la Chambre que nous sommes parvenus à un accord sur tous les aspects de ce projet de loi, qui en est maintenant aux dernières étapes de la rédaction. Je me réjouis d'apprendre que le député souhaite la présentation du bill et j'espère qu'il sera prêt à en disposer rapidement lorsque la Chambre en sera saisie.